

Notes sur la réunion du 26 septembre du CNOSS de la CISR

Santé mentale – sous-comité, champion

Les membres du CNOSS trouvent que le rôle de champion ou de co-champion en santé mentale (SM) n'est pas clair. Le CNOSS comprend que le parrain en SM a pour rôle de voir à ce que l'organisation affecte des ressources suffisantes aux initiatives relatives à la SM.

Puisque le mandat du nouveau comité sur la SM n'a pas encore été établi, il n'y a pas de plan sur lequel fonder son action. Il est entendu que le Comité sur la SM sera un sous-comité du CNOSS. Le CNOSS veut que les rôles du Comité sur la SM soient clairement établis.

Les coprésidents du CNOSS dresseront ensemble un plan de communication ou autre document qui pourrait comprendre un appel à manifestation d'intérêt pour la sélection du champion de la SM et des membres du Comité sur la SM. Les coprésidents présenteront un rapport à ce sujet au CNOSS.

Gilbert Grandmaison présentera un rapport à ces sujets au CNOSS à la lumière de ce qu'il découvrira au cours de la réunion prévue pour le lendemain de cette réunion du CNOSS.

Activités possibles en santé mentale

Le CNOSS est disposé à mettre en œuvre à court terme certaines activités relatives à la santé mentale. Par contre, les membres du CNOSS ne veulent pas empiéter sur le rôle du futur Comité sur la SM.

Greg collaborera avec Gilbert, la Direction générale des communications et le service de la technologie de l'information pour déterminer les options intranet. Les coprésidents du CNOSS se réuniront afin de présenter des initiatives éventuelles au CNOSS.

Questionnaire sur la santé mentale pour les coprésidents

Marco a reçu du Conseil du Trésor un questionnaire sur la santé mentale à l'intention des coprésidents du CNOSS. Il trouve qu'il y a quelques questions, telles que la formation, dont le CNOSS doit s'occuper. Gilbert doit présenter un inventaire au CNOSS. Cela permettra au CNOSS de relever les lacunes et de planifier pour l'avenir.

Station de travail active

Daniel Sobczak présente le projet de la station de travail active qui sera mise à l'essai à Ottawa et dans les régions. C'est le Comité exécutif qui a demandé l'exposé à ce sujet. Le CNOSS demande une copie de l'avis d'exonération de responsabilité et de l'avis juridique. S'il les juge satisfaisants, le CNOSS pourra recommander la mise en œuvre du projet pilote.

Crystal signale que cette initiative ne sera pas utile à la majorité des membres du personnel de la CISR, qui travaille au greffe, car ils doivent traiter des dossiers imprimés.

Tour de table

Crystal propose que la CISR tienne une réunion du CNOSS à laquelle participeraient tous les coprésident-e-s des comités locaux de santé et de sécurité. Elle propose également d'examiner la formation en SST de la CISR pour voir si elle est conforme au Code Canadien du travail.